

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4392

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Infrastructures Vivier Merle Béraudier - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4392**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Infrastructures Vivier Merle Béraudier - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La position en centre-ville et au cœur du quartier d'affaires de la métropole lyonnaise de la gare centrale de l'agglomération fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le hub TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de transport express régional (TER)/Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et locale avec le réseau de transport collectif urbain (TCU)/Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance forte de ces flux est attendue dans les années à venir du fait du développement de la métropole lyonnaise et du quartier de la Part-Dieu. Il est nécessaire de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030.

Les objectifs poursuivis du projet PEM dans le cadre du projet urbain de Lyon Part-Dieu se déclinent selon les enjeux suivants :

- le desserrement et la désaturation de la gare et du pôle d'échanges pour faire face à l'augmentation de sa capacité,
- le renforcement des intermodalités, pour fluidifier et faciliter les échanges entre chaque mode, et conforter la fonction de hub métropolitain, régional, national, et européen,

Ce projet s'intègre dans un schéma d'accessibilité et de mobilité repensé à l'échelle du projet urbain de Lyon Part-Dieu pour assurer les liens entre le PEM, le quartier et le reste de la ville de manière optimale.

Ces objectifs, le programme et sa spatialisation ont été validés par tous les partenaires lors du comité stratégique du 4 avril 2013. Sur cette base fondatrice, ces partenaires sont convenus de signer leurs engagements dans un protocole et une convention d'études d'avant-projet.

Trois maîtres d'ouvrage participent à la mise en œuvre de ces objectifs : la Communauté urbaine de Lyon (pour les espaces publics, voiries et espaces intermodaux en infrastructures), SNCF Gares & Connexions (pour l'extension du bâtiment voyageurs et certains espaces intermodaux), Réseau ferré de France (RFF) pour la voie L, les quais de gare et accès aux quais.

Pour rappel, le projet d'aménagement du PEM de la Part-Dieu comprend 2 phases :

- une Phase 1 : "court et moyen terme" visant à désaturer la gare, mieux organiser l'intermodalité du pôle d'échanges multimodal (PEM), dans une logique d'intégration urbaine au quartier de la Part-Dieu. Cette phase sera réalisée en 2 tranches de travaux : une première tranche sur la période 2014-2021 (dont les études de maîtrise d'œuvre font l'objet du présent rapport) et une 2° tranche à partir de 2020,
- une Phase 2 : "long terme" avec une reprise de la gare en souterrain, éventuellement en lien avec la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. Ce projet est mené en cohérence avec le projet du nœud ferroviaire lyonnais, dont RFF assure la maîtrise d'ouvrage.

En prévision des réalisations au prochain mandat et tel que validé par le comité stratégique des gares du 4 avril 2013, piloté par la Communauté urbaine, en partenariat avec SNCF-Gares & Connexions, RFF, l'Etat, la région Rhône-Alpes, le SYTRAL, la Ville de Lyon, les départements de l'Isère et du Rhône, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre dès 2014 pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, à savoir les infrastructures y compris un parking souterrain, les espaces publics et voiries sous et côté Béraudier.

L'un des enjeux les plus importants du réaménagement du site Béraudier (phase 1 du PEM) se situe en souterrain avec la mise en œuvre des infrastructures de réseaux :

- décalage de la trémie Vivier Merle vers le sud sur le boulevard Vivier Merle,
- voies en souterrain aux fonctionnalités de la gare (taxis, dépose minute, livraisons de la gare),
- voies en souterrain aux fonctionnalités du Two Lyon (parking, logistique hôtels/bureaux),
- parking souterrain sous Béraudier, parking minute et longue durée, avec son double dispositif d'entrées et sorties,
- connexion souterraine du parking sous-terrain avec la rue Servient, incluant la couverture du tunnel actuel Brotteaux-Servient en surface.

Les études de maîtrise d'œuvre doivent être lancées dès le début 2014 pour être rendues avant la phase opérationnelle de travaux qui débutera fin 2016, et permettant l'obtention du permis de construire du parking, au cours du premier semestre 2015, simultanément aux permis de construire de la gare et du Two Lyon.

Le besoin d'autorisation de programme correspondant est estimé à 4 314 000 € sur l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du lancement de maîtrise d'œuvre sur le projet Part Dieu - Infrastructures Vivier Merle Béraudier à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 4 314 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2014,
- 2 000 000 € en 2015,
- 1 634 000 € en 2016,
- 180 000 € en 2017,

sur l'opération n° OP06O2912.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 à 2017 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.